

Sécheresse : après un été difficile, la reconstitution incertaine des réserves d'eau inquiète

 actu-environnement.com/ae/news/secheresse-ete-reconstitution-reserve-planification-ecologique-territoires-eau-40284.php4

Dorothée Laperche



« *Quasiment tous les records – précipitations, températures, canicules, assecs de cours d'eau, etc. – ont été explosés cet été*, pointe Florence Denier-Pasquier, administratrice de France Nature Environnement (FNE) et participante au Comité d'anticipation et de suivi hydrologique (Cash). *Le BRGM nous a indiqué que, pour que les nappes souterraines se refassent une santé, il pourrait falloir deux hivers très pluvieux.* » Une situation critique qui a fait l'objet d'un nouveau Cash, jeudi 8 septembre, à l'occasion duquel l'ensemble des parties prenantes a pris connaissance des données.

Manque d'eau et vagues de chaleur

Outre des températures qui font des mois de juin et d'août les seconds les plus chauds derrière ceux de 2003, le manque de pluie s'est également fait sentir. Ainsi, le mois de juillet présente un déficit de 84 % sur la quasi-totalité de la France et le mois d'août de 33 %, plus particulièrement dans le Nord, le Centre et le quart Sud-Ouest.

Le problème est que cette sécheresse était déjà installée avant l'été. « *Depuis le 1^{er} septembre 2021, le cumul des précipitations efficaces est déficitaire de 25 à 75 % sur la quasi-totalité du pays* », indiquait ainsi le bulletin national de situation hydrologique d'août. Ce manque d'eau auquel se sont ajoutées des températures élevées a entraîné un assèchement des sols. Avec déjà un niveau d'eau très bas à la fin du printemps, ils ont

ensuite subi trente-trois jours de vagues de chaleur, aboutissant à des niveaux records de sécheresse des sols, le 17 juillet (sous les niveaux de 1976 et de 2003) et le 28 août (depuis 1958).

Une situation difficile également pour les nappes. « *La situation est dégradée, avec un niveau des nappes autour de la moyenne sur un tiers du territoire et de modérément bas à bas sur les deux tiers, dû à une recharge hivernale déficitaire, a indiqué le BRGM. Les niveaux sont restés en baisse tout l'été et les pluies d'août n'ont eu qu'un impact très limité. La vidange semble toutefois ralentie, en raison probablement de l'effet positif des restrictions d'usage prises dans les arrêtés préfectoraux.* »

Des réserves au plus bas

De la même manière, les cours d'eau souffrent du manque de pluie : 90 % sont en déficit, selon le Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (Schapi).

Il sera pertinent de maintenir les restrictions d'usage au-delà de la période de canicule et ce même avec une pluviométrie significative

BRGM

Un autre indicateur montre une situation de sécheresse historique : le suivi des petits cours d'eau, en tête des bassins versants. « *La situation hydrologique de fin août 2022 des petits cours d'eau de têtes de bassin est encore plus critique que celles de 2019 et 2020 (années sèches), avec 1,2 fois plus d'assecs et de ruptures d'écoulement observés, constate l'Observatoire national des étiages (Onde). Elle n'a jamais été rencontrée depuis 2012, première année des suivis.* » Les départements les plus touchés sont la Loire-Atlantique, l'Aveyron, les Ardennes, le Loir-et-Cher, la Vendée, les Deux-Sèvres, la Charente, l'Ain et le Vaucluse.

De la même manière, les barrages réservoirs affichent des pourcentages de remplissage inférieurs à la normale. Les écarts les plus importants se trouvent dans les Alpes du Sud (- 28 %) et les Pyrénées (- 25,4 %). « *L'hydraulicité est restée ou redevenue très basse pour la saison, et toujours historiquement basse pour la fin août, notamment sur la Loire, la Garonne et le Rhône à l'aval de Lyon* », a précisé EDF.

Voies navigables de France (VNF) a également constaté un taux de remplissage des réserves en eau de 30 % au 1^{er} septembre alors que le volume de référence pour la même période se situe à hauteur de 53 %. Sont fermés à la navigation 14,8 % du réseau et 19,5 % sont concernés par des restrictions d'usage (pour limiter l'enfoncement des bateaux).

Et les tendances estimées par Météo-France pour les mois de septembre à novembre laissent à penser que cette situation pourrait perdurer. Le service de météorologie prévoit que le scénario de températures supérieures à la normale durant cette période est le plus probable. En revanche, les probabilités de précipitation ne permettent pas de trancher en

faveur d'un trimestre plus sec, normal ou plus humide. *« Les niveaux des nappes à l'entrée de l'hiver 2022-2023 seront nettement inférieurs à ceux de l'année dernière, a toutefois prévenu le BRGM. Il faut maîtriser l'étiage de 2022 dans la perspective de 2023 : il sera pertinent de maintenir les restrictions d'usage au-delà de la période de canicule et ce même avec une pluviométrie significative. »*

Une réponse gouvernementale qui interroge

Plusieurs réponses ont été apportées par le gouvernement pour tenter de mieux anticiper ces épisodes, comme l'activation, cet été, d'une cellule interministérielle de crise par la Première ministre ou la tenue du Varenne agricole de l'eau. Ou comme, de façon plus structurelle, la publication du décret du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse. Ce texte revient à la fois sur des mesures d'évaluation et de répartition des volumes d'eau prélevables, en définissant cette notion introduite par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 (Lema), et sur des mesures de gestion de crise. Salué par plusieurs parties prenantes, il a toutefois été modifié par un récent décret, qui lui divise. Notamment sur la possibilité de définir *« des volumes pouvant être disponibles pour les usages anthropiques en période de hautes eaux »*.

Le gouvernement compte, en outre, poursuivre les évolutions du cadre actuel. Il souhaite, tout d'abord, tirer des enseignements de cette nouvelle crise liée à la sécheresse et a saisi l'Inspection générale afin de disposer, en décembre, de pistes d'amélioration. Le ministère de la Transition écologique devrait également lancer prochainement *« dans la continuité des Assises de l'eau (2019) et du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique (2022) »*, un exercice de planification écologique pour l'eau à l'échelle des territoires. Mais avec quelle utilité, s'interroge FNE. *« S'il existe déjà une planification écologique intégrée, c'est bien pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques : ce sont les Sdage, qui existent depuis vingt-cinq ans. Et au niveau des sous-bassins, nous avons les Sage, a réagi Florence Denier-Pasquier. Ce dispositif présente des imperfections, nous les connaissons bien, mais repartir à zéro, c'est inimaginable. »* Reste à voir ce que compte proposer le gouvernement.